

Cher(e) s collègues,

Dans la perspective du déménagement de l'École, une opération de ramassage et de recyclage des papiers et documents à éliminer a été décidée, comme annoncé lors de la réunion d'information du 17 mai.

Pour des raisons de sécurité, il est impossible de mettre des conteneurs à votre disposition dans les circulations. Il est donc prévu de fournir à chaque centre et service des sacs poubelle transparents de 50 litres dans lesquels seront stockés les documents (papiers, revues et livres) à éliminer, à l'exclusion de tout autre déchet (plastiques, métal, etc.).

Sont concernés les documents conservés dans les bureaux et qui ne seront pas archivés, par exemple : catalogues et notices obsolètes, rapports en surnombre, procès-verbaux des instances de l'École, doublons, etc. Les documents présents dans les locaux où des traces d'amiante ont été repérées feront l'objet d'un dépoussiérage spécifique effectué par une entreprise spécialisée après notre départ du 54. Ils ne doivent donc en aucun cas faire l'objet d'un tri ou d'une quelconque manipulation de votre part. À cet effet, les locaux et documents concernés feront l'objet d'une signalisation particulière.

Ces sacs seront ramassés 2 fois par mois, selon le calendrier suivant :

jeudi 10 juin
jeudi 24 juin
jeudi 8 juillet
jeudi 22 juillet
jeudi 9 septembre
jeudi 23 septembre
jeudi 7 octobre
jeudi 21 octobre
jeudi 4 novembre
jeudi 25 novembre
jeudi 2 décembre
jeudi 9 décembre

Si cela devait s'avérer nécessaire, d'autres ramassages pourront être effectués, particulièrement dans les derniers mois précédant le déménagement.

La procédure à suivre pour faciliter le bon fonctionnement des opérations est la suivante :

- Les sacs devront être déposés le jour du ramassage devant chaque bureau avant 11 heures du matin.
- Seuls les documents enfermés dans les sacs transparents seront évacués par l'entreprise, inutile de déposer des cartons, des classeurs, des boîtes à archives etc.
- Pour des raisons de sécurité incendie, il est formellement interdit de laisser les sacs dans les couloirs entre deux périodes de ramassage ou la veille au soir du jour de passage de l'entreprise prestataire. Ils devront rester dans les bureaux.
- 48 heures avant le jour du ramassage, un rappel sera effectué par voie électronique et par affichage.
- S'il vous est impossible d'être présent le jour de ramassage, il conviendra de faire déposer les sacs par vos collègues ou voisins. L'entreprise prestataire n'aura en aucun cas accès à vos bureaux pour y récupérer les sacs.